



10 mai 2012

Promotion intersectorielle du Valais Finalisation des éléments fondateurs de Valais/Wallis Promotion

(IVS).- Quatre associations faitières actives dans la promotion se sont associées au Département de l'économie, de l'énergie et du territoire afin de fournir au Grand Conseil les éléments en vue de la création d'un organisme de promotion intersectorielle du Valais. Leurs travaux ont établi les bases d'un organisme de promotion commun, indépendant, innovant et efficace. Un organisme qui devra satisfaire aux besoins des partenaires et aux attentes de la clientèle, tout en étant concurrentiel.

Lors de la session de novembre 2011, le Parlement cantonal acceptait à une large majorité le principe de création d'une structure ayant pour mission la promotion intersectorielle du Valais. Il a mandaté une commission, présidée par Marcel Mangisch pour entamer les travaux devant aboutir à une deuxième lecture de cette loi lors de la session de juin 2012.

Afin de donner à cette commission les éléments nécessaires au débat, les acteurs concernés - **Valais Tourisme**, la **Chambre valaisanne d'agriculture (CVA)**, la **Chambre valaisanne de commerce et d'industrie (CVCI)** et l'**Association Marque Valais** - se sont associés, sous l'impulsion du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET). Sous la direction de Peter Furger, président du groupe de travail, ils ont proposé au Conseil d'Etat les modalités de création de Valais/Wallis Promotion, pour fournir à la commission de deuxième lecture et donc au Parlement dans son ensemble :

- un projet d'ordonnance
- un projet de Business Plan pour Valais/Wallis Promotion
- un projet de convention-programme liant l'Etat et la nouvelle structure sur un horizon de quatre ans.

Ces documents, élaborés de façon concertée, ont été fournis aux membres de la commission de deuxième lecture début avril 2012. Ils sont fondés sur le principe de défense et de représentativité à la fois des intérêts de toutes les branches de l'économie valaisanne et de l'économie dans son ensemble ; ils pourront servir aussi bien de base de discussion au Parlement que d'éléments fondateurs pour les travaux de mise en œuvre de Valais/Wallis Promotion.

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au conseiller d'Etat Jean-Michel Cina - 027 606 23 00 ou à Peter Furger - 079 476 14 87

